



Bujumbura, le 03/11/2009

Invitation à soumissionner (ITB) Réf. : UNISC/ITB/2009/315

Objet : Achat de matériel IT pour le projet Elections – DATA CENTER / CEPI

Vous êtes invités à soumettre une offre pour les produits décrits en annexe III.

Les documents qui suivent vous permettront de préparer votre offre :

- | | | |
|------|-------------------------------------|--------------|
| i. | Instructions aux Soumissionnaires | (Annexe I) |
| ii. | Conditions générales du Contrat | (Annexe II) |
| iii. | Spécifications techniques | (Annexe III) |
| iv. | Tableau des coûts | (Annexe IV) |
| v. | Formulaire de soumission de l'Offre | (Annexe V) |

Votre offre comprendra l'ensemble des éléments permettant d'accéder à l'éligibilité et une offre financière telle que souhaitée en annexe III, en double exemplaire notifiée originale et copie, placées sous plis scellés distincts, et portant référence : « Réf. : UNISC/ITB/2009/315- Achat de matériel IT pour le projet Elections – DATA CENTER / CEPI

1. L'offre devra nous parvenir à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Green Building
Avenue de la Chaussée du Peuple Murundi - 4470
Bujumbura
Burundi
Ou par mail : unisc.procurement@undp.org

Toutes les offres reçues après la date et heure indiquées, envoyées à toute autre adresse ou sans la référence de dossier seront rejetées.

Il est vivement recommandé aux soumissionnaires de lire attentivement les instructions données dans l'Annexe 1, car le non-respect de ces instructions peut entraîner le rejet de votre offre.

Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus avant **lundi 16/11/2009 à 12 heures**, heure de Bujumbura.

2. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus; ou en envoyant un message à l'adresse suivante : unisc.procurement@undp.org - cc : cedric.duval@undp.org; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report de la date de soumission de votre offre.
3. Cette invitation à soumissionner ne constitue pas un contrat entre le PNUD et votre entreprise.

Sincères salutations

Daniel Molongandzeyi,
Directeur du CISNU

Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. Généralités

L'objet de l'invitation à soumissionner est de sélectionner une entreprise pour la fourniture des équipements informatiques destinés au datacenter du projet élections

2. Emploi des femmes, jeunes et populations vulnérables

La formation et la création d'emploi pour les femmes, jeunes et populations vulnérables sont vivement encouragées. Le Soumissionnaire est invité à développer son éventuel engagement dans ce sens (par exemple à travers le personnel et la sous traitance).

3. Coût de la soumission

Le Soumissionnaire prendra à sa charge tous les coûts liés à la préparation et la soumission de l'offre. Le PNUD ne peut en aucun cas être tenu responsable ou redevable de ces dépenses, quel que soit le déroulement ou le résultat obtenu par la soumission.

Documents d'invitation à soumissionner

4. Contenu des documents d'invitation à soumissionner

Les soumissions doivent offrir des services couvrant l'ensemble des spécifications stipulées pour l'offre concernée. Les offres qui ne couvriront qu'une partie de ces spécifications seront rejetées. Le Soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans les documents d'invitation à soumissionner. Tout non-respect de ces documents se fera au détriment du Soumissionnaire et sera susceptible d'avoir un effet négatif sur l'évaluation de la Offre.

5. Clarification des Documents d'invitation à soumissionner

Tout Soumissionnaire éventuel qui aurait besoin de clarifications à propos des Documents d'invitation à soumissionner peut en informer par écrit le Centre Intégré de Service des Nations Unies à l'adresse postale indiquée dans l'invitation à soumissionner. Celui-ci répondra par écrit à toute demande de clarification concernant les Documents d'invitation à soumissionner qui lui parviendra au plus tard deux semaines avant la date limite de réception des offres. Des exemplaires écrits de la réponse de l'Organisation (incluant une explication de la demande de clarification mais sans identification de la source de la demande) seront envoyés à tous les Soumissionnaires éventuels qui auront manifesté leur intention de soumissionner et fourni leurs coordonnées.

6. Modification des Documents d'invitation à soumissionner

A tout moment avant la date limite de dépôt des Offres, le Centre Intégré de Service des Nations Unies peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification faite par un Soumissionnaire éventuel, modifier les Documents d'invitation à soumissionner en procédant à un amendement.

Tous les Soumissionnaires éventuels qui auront manifesté leur intention de soumissionner et fourni leurs coordonnées seront informés par écrit de tous les amendements apportés aux Documents d'invitation à soumissionner.

Afin de ménager aux Soumissionnaires éventuels suffisamment de temps pour prendre en compte les amendements dans la préparation de leurs offres, le Centre Intégré de Service des Nations Unies pourra, à sa propre discrétion, prolonger le délai de soumission des offres.

Préparation des Offres

7. Langue de l'Offre

Les Offres préparées par le Soumissionnaire de même que toutes les correspondances et documents relatifs celles-ci échangés entre le Soumissionnaire et le PNUD seront écrites en français. Tout autre document écrit fourni par le Soumissionnaire peut être rédigé dans une autre langue, à condition qu'il soit accompagné d'une traduction de ses parties pertinentes en français, auquel cas, aux fins d'interprétation de la soumission, le texte en français prévaudra.

8. Documents constitutifs de l'offre

L'offre comprendra les documents suivants :

Le formulaire de soumission de l'offre, ainsi que l'ensemble des éléments permettant d'accéder à l'éligibilité ;

Le tableau des coûts, rempli conformément aux clauses 10 et 11.

9. Le formulaire de soumission

Le Soumissionnaire devra présenter les éléments lui permettant d'accéder à l'éligibilité et notamment :

Profile de la société soumissionnaire :

Cette section comportera l'ensemble des informations concernant le fournisseur (présentation de la société, degré de spécialisation dans le domaine, état financier de l'entreprise,...)

Offre Technique :

Cette section comportera l'ensemble des informations techniques relatives aux produits proposés. Une attention sera apportée sur la documentation du fabricant.

Le formulaire de soumission ne doit contenir aucune information sur les coûts des services offerts quelle qu'elle soit. Ces informations tarifaires doivent être fournies séparément dans les Tableaux de coûts appropriés.

Toute information que le Soumissionnaire considère comme étant déposée devra le cas échéant dûment porter la mention « marque déposée » à côté de la partie du texte y relative, et sera traitée comme telle.

10. Les coûts des services

Le Soumissionnaire indiquera les coûts des services qu'il se propose de fournir en vertu du présent contrat dans un Tableau des coûts.

11. Devises de l'offre

Tous les coûts seront indiqués en dollars USD ou toute monnaie convertible

12. Période de validité des offres

Les offres resteront valides pendant **cent vingt (120) jours** suivant la date de soumission arrêtée par le Centre Intégré de Service des Nations Unies, conformément à la clause relative à la date limite. Une Offre dont la durée de validité est inférieure à ces 120 jours sera susceptible d'être rejetée pour cause de non-conformité aux spécifications.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Centre Intégré de Service des Nations Unies pourra demander au Soumissionnaire d'accepter une prolongation de la période de validité de son offre. Cette requête et les réponses y relatives doivent être formulées par écrit. Il ne sera pas demandé ni permis au Soumissionnaire acceptant cette requête de modifier son offre.

13. Garantie de l'offre

- a) Le soumissionnaire devra fournir comme partie intégrante de son offre, **une garantie de 5% du montant total de son offre.**
- b) *Cette garantie a pour but de protéger l'entité du PNUD d'un risque de non-acceptation de l'exécution du contrat résultant de l'offre retenue par le soumissionnaire.*
- c) Cette garantie devra être établie dans la devise de l'appel d'offre ou en toute autre monnaie librement convertible et doit prendre la forme suivante :
 - i. une garantie bancaire ou une lettre de crédit irrévocable, émise par une banque reconnue dans le pays de résidence de l'entité du PNUD ou à l'étranger, et dans la forme spécifiée dans les documents d'invitation à soumissionner, ou
 - ii. un chèque de banque ou un chèque certifié.
- d) Toute offre non garantie – conformément aux clauses 13 a) et 13 c) mentionnées ci-dessus – sera rejetée par l'entité du PNUD pour non-conformité, selon la clause 20 spécifiée dans les Instructions aux soumissionnaires.
- e) La garantie versée par les soumissionnaires non retenus sera restituée le plus rapidement possible et ce dans un délai inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'expiration de la période de validité de l'offre prescrite par l'entité du PNUD, conformément à la clause 12 des Instructions aux Soumissionnaires.
- f) *La garantie versée par le soumissionnaire retenu sera restituée au soumissionnaire signataire de la commande – conformément à la clause 26 des Instructions aux Soumissionnaires – et fournissant la garantie de réalisation, conformément à la clause 27 des Instructions aux Soumissionnaires.*
- g) La garantie de l'offre peut être confisquée dans le cas où :
 - 1) le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité de l'offre spécifiée par le soumissionnaire sur le Formulaire de Soumission de l'offre.
 - 2) s'il s'agit du soumissionnaire retenu, dans le cas où ce dernier :
 - i. ne signe pas la commande, conformément à la clause 26 des Instructions aux Soumissionnaires
 - ii. ne fournit pas la garantie de réalisation, conformément à la clause 27 des Instructions aux Soumissionnaires.

14. Format et signature des offres

Le Soumissionnaire doit préparer deux exemplaires de l'offre, portant respectivement et distinctement la mention « **Original** » et « **Copie** ». En cas de divergences entre les deux documents, c'est l'original qui doit faire autorité.

Les deux exemplaires de l'offre doivent être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile, et doivent être signés par le Soumissionnaire ou par la ou les personnes dûment autorisées à représenter le Soumissionnaire pour ce qui touche au présent Contrat. Cette dernière autorisation doit être dûment appuyée en joignant à l'offre une procuration écrite.

Une soumission ne doit comporter ni interligne, ni suppression, ni rature, à l'exception de celles jugées nécessaires pour corriger des erreurs faites par le Soumissionnaire, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par la ou les personnes signataires de l'offre.

15. Paiement

Le PNUD doit payer le prestataire après acceptation par le PNUD des factures soumises par celui ci, à l'achèvement des échéances de réalisation correspondantes.

16. Scellage et Marquage

Le Soumissionnaire devra sceller sa soumission dans une enveloppe extérieure renfermant deux enveloppes intérieures, comme indiqué ci-dessous.

L'enveloppe extérieure doit être :

Adressée au :

Centre Intégré de Service des Nations Unies
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Avenue de la Chaussée du Peuple Murundi - 4470
Bujumbura
Burundi
Et
Portant la Mention :

« Réf. : UNISC/ITB/2009/315«Achat de matériel IT pour le projet Elections - DATA CENTER»
Ou par mail : unisc.procurement@undp.org

17. Délai de soumission

Le Centre Intégré de Service des Nations Unies doit recevoir les soumissions à l'adresse indiquée dans la clause relative au *Scellage et marquage*, au plus tard le jour et l'heure locaux stipulés.

Le Centre Intégré de Service des Nations Unies pourra, à sa propre discrétion, prolonger le délai de soumission en modifiant les Documents d'invitation à soumissionner conformément à la clause relative à la *Modification des Documents d'invitation à soumissionner*, auquel cas tous les droits et obligations du PNUD et des Soumissionnaires précédemment soumis à l'ancien délai seront alors soumis au nouveau délai tel que prorogé.

18. Soumissions déposées hors délai

Toute soumission reçue par le Centre Intégré de Service des Nations Unies après la date limite tel que spécifiée dans la clause relative au *Délai de soumission* sera rejetée.

19. Modification et retrait de l'offre

Le Soumissionnaire peut retirer sa soumission après dépôt, à la condition qu'une notification écrite soit reçue par le Centre Intégré de Service des Nations Unies avant la date butoir de soumission.

La notification de retrait du Soumissionnaire doit être préparée, scellée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de la clause relative au Délai de soumission.

Aucune soumission ne peut être modifiée après le délai de soumission.

Aucune soumission ne peut être retirée dans la période se situant entre le délai de soumission et la date d'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le Soumissionnaire dans le Formulaire de soumission.

Ouverture et évaluation

20. Ouverture

Le Centre Intégré de Service des Nations Unies procédera à l'ouverture des offres en présence d'un Comité composé par le chef de cette entité.

21. Clarification des offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Acquéreur peut, à sa discrétion, demander au Soumissionnaire de clarifier sa soumission. La demande de clarification et la réponse doivent être formulées par écrit, et aucun changement des coûts ou du contenu ne sera demandé, proposé ni permis.

22. Examen préliminaire

L'Acquéreur examinera les offres pour s'assurer qu'elles sont complètes, qu'elles ne comportent aucune erreur de calcul, que les documents ont été dûment signés et que ces offres répondent globalement aux conditions stipulées.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base suivante : s'il existe une divergence entre le prix unitaire et le prix total obtenu par multiplication du prix unitaire et de la quantité, le prix unitaire prévaudra, et le prix total sera corrigé en prenant celui-ci comme base. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera rejetée. S'il existe une divergence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaudra.

23. Evaluation et comparaison

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation de l'éligibilité des soumissionnaires et l'analyse du tableau des coûts selon le principe « best value for money ».

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- La conformité aux spécifications techniques des équipements proposés. Cette conformité sera évaluée sur base de la documentation technique du fabricant fournie par le soumissionnaire.
- Le soumissionnaire sera choisi sur une base compétitive. Son degré de capacité à remplir ce marché sera évalué sur base du profil de la société, de sa spécialisation dans la fourniture d'équipements similaires et pour des marchés d'une importance identique et sur les garanties financières apportées.

Attribution du Contrat

24. Critères d'attribution du Contrat

Le Centre Intégré de Service des Nations Unies se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission, ainsi que d'annuler le processus d'invitation à soumissionner et de rejeter toutes les offres à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du Contrat, sans encourir de ce fait aucune responsabilité vis-à-vis du Soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les Soumissionnaires des raisons qui ont motivé l'action de l'Acquéreur.

Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, le PNUD attribuera le Contrat au Soumissionnaire le plus qualifié et dont l'offre, après évaluation, est considérée comme répondant la mieux aux besoins de l'organisation et aux exigences de l'activité concernée.

25. Droit de l'Acquéreur de modifier ses exigences au moment de l'attribution

L'Acquéreur se réserve le droit, au moment de l'attribution du contrat, de modifier la quantité de biens et services spécifiée dans l'invitation à soumissionner, de supprimer certains postes, sans modification des coûts unitaires ou des autres spécifications et conditions.

26. Signature du Contrat

Le Soumissionnaire retenu doit signer, dater et renvoyer le contrat à l'Acquéreur dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat.

Le non-respect de la Clause 24 ou de la Clause 25 par le Soumissionnaire retenu constituera une cause suffisante d'annulation du contrat, et la perte de la garantie de la Offre, le cas échéant, auquel cas l'Acquéreur pourra attribuer le contrat au second meilleur Soumissionnaire ou recommencer le processus d'invitation à soumissionner.

Annexe II - Conditions Générales du Contrat

1.0 STATUT LÉGAL :

L'Entrepreneur est considéré comme ayant un statut légal d'entrepreneur indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel ou les sous-traitants de l'Entrepreneur ne sont en aucune façon considérés comme des employés ou des agents du PNUD ou des Nations Unies.

2.0 SOURCE D'INSTRUCTIONS :

L'Entrepreneur ne doit ni chercher ni accepter d'instructions données par une quelconque autorité extérieure au PNUD en relation avec ses prestations de services objets du présent Contrat. L'Entrepreneur doit s'abstenir de tout acte susceptible de se répercuter négativement sur le PNUD ou les Nations Unies et doit remplir ses engagements en tenant le plus possible compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR CONCERNANT SES EMPLOYÉS :

L'Entrepreneur est responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés ; pour le travail effectué conformément au présent Contrat, il choisira des personnes de confiance qui agiront efficacement pour mettre en œuvre ce Contrat, respecteront les us et coutumes locaux, et satisferont à un haut niveau d'exigences éthiques et morales.

4.0 TRANSFERT :

L'Entrepreneur n'attribuera, ne transférera, ne gagera ni ne cédera le présent Contrat, ni une quelconque partie de ce dernier, ou de ses droits, revendications et obligations conformément au présent Contrat, sans l'accord préalable du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Dans le cas où l'Entrepreneur requiert les services de sous-traitants, il doit obtenir au préalable le consentement et l'autorisation par écrit du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. Le consentement du PNUD concernant un sous-traitant ne dégagera l'Entrepreneur d'aucune de ses obligations conformément au présent Contrat. Les conditions d'un quelconque contrat de sous-traitance doivent être subordonnées et conformes aux dispositions du présent Contrat.

6.0 ABSENCE DE FAVORITISME POUR LES FONCTIONNAIRES :

L'Entrepreneur certifie qu'aucun fonctionnaire du PNUD ou des Nations Unies n'a reçu ni ne se verra offrir par lui un avantage direct ou indirect découlant du présent Contrat ou de l'attribution de ce dernier. L'Entrepreneur consent à ce que toute violation de cette disposition constitue une violation de l'une des dispositions essentielles du présent Contrat.

7.0 INDEMNISATION :

L'Entrepreneur indemniserà, dégagera de toute responsabilité et défendra, à ses propres frais, le PNUD, ses hauts fonctionnaires, agents, fonctionnaires et employés contre toute poursuite en justice, revendication, demande et responsabilité de toute nature, dont leurs frais et dépenses, résultant d'actes ou d'omissions de l'Entrepreneur ou des employés, membres du bureau, agents ou sous-traitants de l'Entrepreneur lors de l'exécution du présent Contrat. Cette disposition englobera, *entre autres*, les revendications et responsabilités de la nature d'une compensation des ouvriers, la responsabilité en matière de produits et la responsabilité découlant de l'utilisation par l'Entrepreneur, ses employés, membres du bureau, agents, fonctionnaires ou sous-traitants, d'inventions ou dispositifs brevetés, de documents protégés par des droits d'auteurs ou autre propriété intellectuelle. Les obligations de cet article n'expirent pas à la résiliation du présent Contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS ENVERS DES TIERS :

8.1 L'Entrepreneur fournira puis conservera une assurance tous risques en ce qui concerne ses biens et tout équipement utilisés pour l'exécution du présent Contrat.

8.2 L'Entrepreneur fournira puis conservera une assurance appropriée contre les accidents des ouvriers, ou l'équivalent, au bénéfice de ses employés, pour couvrir les réclamations pour blessure personnelle ou décès en rapport avec le présent Contrat.

8.3 L'Entrepreneur fournira puis conservera une assurance responsabilité d'un montant approprié afin de couvrir les réclamations des tiers pour un décès ou une blessure corporelle, une perte ou un préjudice à la propriété, découlant de, ou en rapport avec, la prestation de services conformément au présent Contrat ou le fonctionnement de tout véhicule, bateau, avion ou autre équipement propriété de l'Entrepreneur, de ses agents, fonctionnaires, employés ou sous-traitants, ou loués par eux alors qu'ils effectuent un travail ou rendent des services en rapport avec le présent Contrat.

8.4 À l'exception de l'assurance contre les accidents des ouvriers, les polices d'assurance devront, conformément au présent Article :

8.4.1 Nommer le PNUD comme assuré supplémentaire ;

8.4.2 Inclure une renonciation à la subrogation des droits de l'Entrepreneur à l'assureur contre le PNUD ;

8.4.3 Stipuler que le PNUD devra recevoir une notification écrite trente (30) jours à l'avance de la part des assureurs avant toute annulation ou modification de couverture.

8.5 L'Entrepreneur doit, sur demande, fournir au PNUD les preuves satisfaisantes de l'assurance requise selon le présent Article.

9.0 SERVITUDE/GAGE :

L'Entrepreneur ne doit causer ni permettre l'enregistrement d'une quelconque servitude, annexion ou autre gage dans un fichier, ou son maintien dans un fichier public ou au PNUD, pour toutes les sommes dues ou devenant dues pour tout travail effectué ou matériau fourni en vertu du présent Contrat, ou pour cause de toute autre réclamation ou demande contre l'Entrepreneur.

10.0 PROPRIÉTÉ DES ÉQUIPEMENTS : Tous les équipements ou fournitures susceptibles d'être fournis par le PNUD sont la propriété du PNUD et un tel équipement doit être retourné au PNUD à l'expiration du présent Contrat ou lorsque l'Entrepreneur n'en a plus besoin. Un tel équipement doit être, lorsqu'il est retourné au PNUD, dans le même état que lorsqu'il a été livré à l'Entrepreneur, soumis à une usure normale. Il incombera à l'Entrepreneur d'indemniser le PNUD pour tout équipement endommagé ou abîmé au-delà d'un niveau d'usure normal.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ :

11.1 Sauf si expressément spécifié différemment par écrit dans le présent Contrat, le PNUD est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et de propriété, y compris, mais non limités aux brevets, droits d'auteur et marques déposées, concernant les produits, procédés, inventions, idées, savoir-faire, documents et autre documentation que l'Entrepreneur a mis au point pour le compte du PNUD conformément au présent Contrat et qui sont en relation directe avec, ou sont produits, préparés ou rassemblés en conséquence de, ou pendant, l'exécution du présent Contrat ; l'Entrepreneur reconnaît et consent à ce que de tels produits, documents et autre documentation constituent pour des travaux effectués sous contrat avec le PNUD.

11.2 Dans la mesure où de tels droits de propriété intellectuelle, ou autres droits de propriété, consistent de tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété de l'Entrepreneur : (i) qui existaient avant l'exécution, par l'Entrepreneur, de ses obligations conformément au présent Contrat, ou (ii) que l'Entrepreneur peut développer ou acquérir, ou peut avoir développé et acquis, indépendamment de l'exécution de ses obligations conformément au présent Contrat, le PNUD ne réclame ni ne réclamera aucun intérêt sur la propriété en ce qui concerne ces droits, et l'Entrepreneur concède au PNUD une licence d'utilisation perpétuelle de tels droits de propriété intellectuelle ou autre droit de propriété uniquement dans le but et conformément aux exigences, du présent Contrat.

11.3 À la demande du PNUD, l'Entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires, signera tous les documents nécessaires et aidera de façon générale à protéger de tels droits de propriété, à les transférer ou à donner licence au PNUD conformément aux exigences du droit applicable et du présent Contrat.

11.4 Suivant les dispositions précédentes, toutes les cartes, dessins, photographies, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par l'Entrepreneur conformément au présent Contrat, seront la propriété du PNUD, seront mis à disposition pour utilisation ou inspection par le PNUD dans des délais raisonnables et dans des lieux raisonnables, seront traités comme confidentiels, et seront remis uniquement à des fonctionnaires habilités du PNUD à la fin du travail objet du présent Contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLÈME OU DU CACHET OFFICIEL DU PNUD OU DES NATIONS UNIES :

L'Entrepreneur ne doit pas afficher ni rendre public le fait qu'il travaille pour le PNUD ; il ne doit pas non plus, de quelque manière que ce soit, utiliser le nom, l'emblème ou le cachet officiel du PNUD ou des Nations Unies, ou toute abréviation du nom du PNUD ou des Nations Unies en relation avec ses activités ou autrement.

13.0 CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et les données considérées par l'une des deux parties comme sa propriété et livrées et révélées par une Partie (le « Divulgateur ») à l'autre Partie (le « Bénéficiaire ») pendant l'exécution du présent Contrat et qui sont désignées comme confidentielles (les « Informations »), doivent être tenues secrètes par cette Partie et traitées comme suit :

13.1 Le bénéficiaire (« Bénéficiaire ») de telles informations doit :

13.1.1 Utiliser le même soin et discrétion pour éviter les fuites, la publication ou la dissémination des informations du Divulgateur qu'il utilise pour éviter de divulguer, publier ou disséminer ses propres informations ; et,

13.1.2 Utiliser les Informations du Divulgateur uniquement dans le but pour lequel elles ont été divulguées.

13.2 À la condition d'un accord écrit entre Bénéficiaire et les personnes ou entités suivantes, leur demandant de traiter ces Informations en toute confidentialité conformément au présent Contrat et à son Article 13, le Bénéficiaire peut divulguer des Informations :

13.2.1 À toute autre partie avec l'accord écrit préalable du Divulgateur ; et,

13.2.2 Aux employés, fonctionnaires, représentants et agents du Divulgateur ayant besoin de connaître de telles Informations afin d'exécuter leurs obligations conformément au présent Contrat, ainsi qu'aux employés, fonctionnaires, représentants et agents de toute entité légale qu'il contrôle, qui le contrôle, ou avec lequel il est sous contrôle commun, ayant besoin de connaître de telles Informations pour exécuter leurs obligations conformément au présent Contrat, dans la mesure où, pour cet usage, une entité légale contrôlée signifie :

13.2.2.1 Une entité constituée en société dans laquelle la Partie détient ou contrôle, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions portant droit de vote ; ou,

13.2.2.2 Toute entité sur laquelle la Partie exerce un contrôle efficace de la gestion ; ou,

13.2.2.3 Pour le PNUD, un Fonds affilié tel que le FENU, l'UNIFEM et le VNU.

13.3 L'Entrepreneur peut divulguer des Informations dans la limite requise par la loi, à condition que l'Entrepreneur, tenant compte des, et en l'absence d'une quelconque renonciation aux, privilèges et immunités des Nations Unies, donne au PNUD un avis préalable suffisant de demande de divulgation des Informations afin de permettre au PNUD de prendre des mesures de protection ou toutes autres mesures pouvant se révéler appropriées avant à une telle divulgation.

13.4 Le PNUD peut divulguer des Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions et délibérations de l'Assemblée générale ou les règles promulguées par le Secrétaire général.

13.5 Le Bénéficiaire ne sera pas empêché de divulguer, sans restriction, des Informations obtenues par lui d'un tiers, divulguées par le Divulgateur à un tiers sans aucune obligation de confidentialité, connues à l'avance par le Bénéficiaire ou développées à n'importe quel moment par le Bénéficiaire complètement indépendamment des divulgations selon les modalités des présentes.

13.6 Ces obligations et restrictions de confidentialité seront en vigueur pendant la durée du présent Contrat, y compris toute prolongation de ce dernier, et, sauf stipulation contraire dans le présent Contrat, demeureront en vigueur après l'expiration du présent Contrat.

14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES MODIFICATIONS DES CONDITIONS :

14.1 Dans l'éventualité de la survenance d'un quelconque cas de force majeure ou dès que possible après, l'Entrepreneur avertira et donnera tous les détails au PNUD par écrit d'une telle survenance ou d'un tel changement si l'Entrepreneur n'est plus capable, entièrement ou en partie, d'effectuer ses obligations et d'assumer ses responsabilités conformément au présent Contrat. L'Entrepreneur doit également informer le PNUD de tout autre changement des conditions ou de la survenance d'un quelconque événement interférant ou menaçant d'interférer avec les prestations réalisées par lui dans le cadre du présent Contrat. À la réception de l'avis requis conformément au présent Article, le PNUD fera ce qu'il considère, à sa seule discrétion, comme approprié et nécessaire dans de telles circonstances ; il pourra notamment accorder à l'Entrepreneur un report raisonnable du délai qui lui est imparti pour remplir ses obligations conformément au présent Contrat.

14.2 Si l'Entrepreneur devient incapable, de façon permanente, entièrement ou en partie, par une raison de force majeure, de remplir ses obligations et d'assumer ses responsabilités conformément au présent Contrat, le

PNUD sera autorisé à suspendre ou à résilier le présent Contrat aux mêmes conditions stipulées à l'Article 15 « Résiliation », sauf que la période de notification sera de sept (7) jours au lieu de trente (30).

14.3 Dans cet Article, le terme de « force majeure » signifie toute catastrophe naturelle, guerre (qu'elle soit déclarée ou non), invasion, révolution, insurrection, ou toute autre calamité d'une nature ou d'une force similaire.

14.4 L'Entrepreneur reconnaît et accepte que, en ce qui concerne toutes les obligations du présent Contrat que l'Entrepreneur doit remplir, ou pour toutes les zones où le PNUD est engagé dans, se prépare à s'engager dans, ou se retirer, des opérations de maintien de la paix, humanitaire ou similaire, tout retard ou manquement à remplir de telles obligations découlant de, ou liées à, des conditions difficiles dans ces zones, ou découlant de, ou liées à, des troubles civils ayant lieu dans ces zones, ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure selon le présent Contrat.

15.0 RÉSILIATION :

15.1 Chaque Partie peut résilier sans motif le présent Contrat, entièrement ou en partie, dans les trente (30) jours après l'envoi d'une notification écrite à l'autre Partie. Le commencement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'Article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne doit pas être considéré comme une résiliation du présent Contrat.

15.2 Le PNUD se réserve le droit de résilier sans raison le présent Contrat à n'importe quel moment dans les quinze (15) jours après l'envoi à l'Entrepreneur d'une notification écrite ; dans ce cas, le PNUD rembourse à l'Entrepreneur tous les frais encourus, dans la limite du raisonnable, par l'Entrepreneur avant réception de l'avis de résiliation.

15.3 En cas de toute résiliation par le PNUD conformément au présent Article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD à l'Entrepreneur, excepté pour des travaux et services effectués de façon satisfaisante, en conformité avec les conditions clairement définies du présent Contrat.

15.4 Si l'Entrepreneur est déclaré en faillite, est l'objet d'une liquidation ou devient insolvable, s'il fait un transfert au bénéfice de ses créanciers, ou si un Administrateur judiciaire est nommé en raison de l'insolvabilité de l'Entrepreneur, le PNUD peut, sans préjudice de tout autre droit ou recours qu'il pourrait avoir conformément aux termes des présentes conditions, résilier immédiatement le présent Contrat. L'Entrepreneur informera immédiatement le PNUD de la survenance de l'un des événements mentionnés ci-dessus.

16.0 RÈGLEMENT DES LITIGES :

16.1 Règlement à l'amiable : Les Parties devront faire tout ce qui est en leur pouvoir pour régler à l'amiable tout litige, toute controverse ou toute plainte découlant du présent Contrat ou de la violation, résiliation ou nullité de ce dernier. Si les Parties souhaitent recourir à un règlement à l'amiable par la conciliation, cette conciliation doit avoir lieu conformément au Règlement pertinent de conciliation de la CNUDCI ou conformément à une autre procédure dont les Parties seraient convenus.

16.2 Tout litige, toute controverse ou toute plainte entre les Parties découlant du présent Contrat, ou de la violation, résiliation ou nullité de ce dernier, sauf règlement à l'amiable, conformément à l'Article 16.1 ci-dessus, dans les soixante (60) jours après réception, par l'une des deux Parties, de la part de l'autre Partie, d'une demande écrite pour un tel règlement à l'amiable, sera soumise par l'une des Parties à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage pertinent de la CNUDCI. Les décisions du tribunal d'arbitrage seront basées sur les principes généraux du droit commercial international. Pour toutes les questions relatives aux preuves, le tribunal d'arbitrage sera guidé par les Règles complémentaires relatives à la présentation et à la réception de preuves à usage de l'arbitrage international de l'Association Internationale du Barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal d'arbitrage sera habilité à ordonner le retour ou la destruction de biens ou de toute propriété, tangible ou intangible, ou de toute information confidentielle fournie conformément au présent Contrat, à ordonner la résiliation du présent Contrat ou à ordonner que soit prise n'importe quelle autre mesure de protection quant aux biens, services ou autre propriété, tangible ou intangible, ou quant aux informations confidentielles quelles qu'elles soient, conformément au présent Contrat, selon le cas, le tout en conformité avec l'autorité du tribunal d'arbitrage conformément à l'Article 26 (« Mesures provisoires de protection ») et l'Article 32 (« Forme et effet du jugement ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal d'arbitrage ne sera pas habilité à accorder des dommages et intérêts dissuasifs. En outre, sauf si expressément stipulé dans le présent Contrat, le tribunal d'arbitrage ne sera pas habilité à accorder des intérêts supérieurs au London Inter-Bank Offered Rate (« LIBOR ») actuel ; et un tel intérêt ne sera qu'un intérêt simple. Les Parties seront liées par tout jugement d'arbitrage, rendu suite à un tel arbitrage, en tant que jugement final d'un tel litige, d'une telle controverse ou d'une telle revendication.

17.0 PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS :

Rien dans ou en relation avec le présent Contrat ne doit être considéré comme une renonciation, expresse ou implicite, à un quelconque privilège ou à une quelconque immunité des Nations Unies, y compris de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONÉRATION FISCALE :

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies stipule, entre autres, que les Nations Unies, y compris ses organes subsidiaires, sont dispensées de tous les impôts directs, à l'exception des frais pour les services d'utilité publique, et des droits de douanes et frais d'une nature similaire en rapport avec des articles importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une autorité gouvernementale refuse de reconnaître la dispense des Nations Unies de tels impôts, droits ou frais, l'Entrepreneur consultera immédiatement le PNUD pour déterminer une procédure mutuellement acceptable.

18.2 En conséquence, l'Entrepreneur autorise le PNUD à déduire des factures de l'Entrepreneur tout montant correspondant à de tels impôts, droits ou frais, à moins d'une consultation entre l'Entrepreneur et PNUD avant le paiement de ces sommes et de l'autorisation spécifique du PNUD à l'Entrepreneur, dans chaque cas, à payer de tels impôts, droits ou frais sous protestation. Dans ce cas, l'Entrepreneur fournira au PNUD une preuve écrite que le paiement de tels impôts, droits et frais a bien été effectué et autorisé de façon appropriée.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS :

19.1 L'Entrepreneur déclare et garantit que ni lui ni aucun de ses fournisseurs ne se livre à des pratiques incompatibles avec les droits exposés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, dont son Article 32, qui requiert, entre autres, la protection d'un enfant contre l'exécution de tout travail susceptible d'être dangereux, d'entraver son éducation, de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

19.2 Toute violation de cette déclaration et garantie autorise le PNUD à résilier le présent Contrat immédiatement par l'envoi d'une notification à l'Entrepreneur, sans frais pour le PNUD.

20.0 MINES :

20.1 L'Entrepreneur déclare et garantit que ni lui ni aucun de ses fournisseurs ne se livre activement, de manière directe ou indirecte, à des activités de brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines, ni à des activités concernant les composants principalement utilisés dans la fabrication de Mines. Le terme « Mines » réfère aux dispositifs décrits à l'Article 2, Paragraphes 1,4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

20.2 Toute violation de cette déclaration et garantie autorise le PNUD à résilier le présent Contrat immédiatement par l'envoi d'une notification à l'Entrepreneur sans responsabilité aucune, pour le PNUD, de quelconques frais de résiliation ou toute autre responsabilité de quelque nature que ce soit.

21.0 OBSERVATION DE LA LOI :

L'Entrepreneur respectera toutes les lois, ordonnances, règles et régulations portant sur l'exécution de ses obligations conformément aux conditions du présent Contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE :

22.1 L'Entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir l'exploitation ou la maltraitance sexuelles d'une quelconque personne, que ce soit par lui-même ou par l'un de ses employés, ou toute autre personne susceptible d'être engagée par l'Entrepreneur afin d'effectuer des prestations de services conformément au présent Contrat. Pour ces raisons, l'activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, sera considérée comme de l'exploitation et de la maltraitance sexuelles de cette personne. En outre, l'Entrepreneur s'abstiendra de, et prendra toutes les mesures appropriées pour interdire à ses employés, ou à d'autres personnes engagées par lui, d'échanger de l'argent, des biens, services, offres d'emplois et autres choses de valeur contre des faveurs ou activités sexuelles, ou de se livrer à des activités sexuelles basées sur l'exploitation et l'avilissement d'autrui. L'Entrepreneur reconnaît que, et consent à ce que, les dispositions des présentes constituent une condition essentielle du présent Contrat et que toute violation de cette clause et garantie autorise le PNUD à mettre un terme au présent Contrat immédiatement, au moment de la notification donnée à l'Entrepreneur, sans endosser la responsabilité des frais de résiliation ou une quelconque autre responsabilité, quelle qu'en soit la nature.

22.2 Le PNUD ne prendra pas en compte la condition relative à l'âge susmentionnée, dans le cas où l'employé de l'Entrepreneur, ou toute autre personne engagée par lui pour effectuer une prestation de services conformément au présent Contrat, est marié/e à une personne ayant moins de dix-huit ans avec laquelle il/elle a déjà eu des activités sexuelles et qu'un tel mariage est reconnu comme valable selon les lois du pays de citoyenneté de cet employé, ou de cette personne engagée par l'Entrepreneur, pour effectuer une prestation de services conformément au présent Contrat.

23.0 POUVOIR DE MODIFICATION :

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du PNUD, seul le Fonctionnaire habilité du PNUD détient le pouvoir de consentir, au nom du PNUD, une quelconque modification ou changement apporté/e au présent Contrat, à toute renonciation à une quelconque de ses dispositions, ou à toute relation contractuelle supplémentaire de quelque nature que ce soit avec l'Entrepreneur. Par conséquent, aucune modification ou changement apporté/e au présent Contrat ne sera valable et exécutoire contre l'avis du PNUD, sauf stipulation contraire par un amendement au présent Contrat signé par l'Entrepreneur et conjointement par le Fonctionnaire habilité du PNUD.

Annexe III. Description (Spécifications techniques) :

N°	Items	Descriptif	Quantité
1	Serveur principal	<p>DELL POWEREDGE 2900 III ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> -Orientation du boîtier : Tower Chassis - Système d'exploitation : Windows Server® 2008, Enterprise Edition, Includes 25 CALs French - Base : Quad Core Intel® Xeon® X5450 2x6MB Cache, 3.0GHz 1333MHz FSB - Processeur supplémentaire : Quad Core Intel® Xeon® X5450 2x6MB Cache, 3.0GHz 1333MHz FSB - Mémoire : 8GB Memory, 667MHz (8x1GB Dual Ranked FB DIMMs) - Clavier : French (AZERTY) Dell Standard Quietkey USB Keyboard Black - Moniteur : Dell 17-inch E170S European Value Flat Panel - Black (TCO99) - Carte réseau : 2x Broadcom® NetXtreme 5722 Single Port Gigabit Ethernet NIC, PCIe - Carte réseau sans fil + adaptateur - Disques durs : 3 x 750GB, Near-Line SAS, 3.5-inch, 7.2K RPM Hard Drive (Hot Plug) - Connectivité Raid : C4 Integrated SAS / SATA, RAID 5 using add in internal PERC controller, min3/max8 Hard Drives - Carte contrôleur Raid - Alimentation: Deux alimentations redondantes et connectables à chaud - Powercord : European - 220V Spare Power Cord - Souris : Dell 2 Button USB Optical Mouse - Lecteur optique : 16X DVD+/-RW Drive - Activation du moteur de déchargement du TCP/IP : TCP/IP Offload Engine, 2P - Service d'installation : Power Edge installation - Lecteur de bande de sauvegarde interne + 2 bandes DAT de sauvegarde + bande de nettoyage - Système d'alimentation sans coupure : APC Smart-UPS 1500i, 980Watt, tower mount - Câbles d'alimentation et câbles réseau <p>Garantie de base : 1 an</p>	1
2	Serveur de réplification	<p>DELL POWEREDGE 2900 III ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> -Orientation du boîtier : Tower Chassis - Système d'exploitation installé en usine : Windows Server® 2008, Enterprise Edition, Includes 25 CALs French - Base : Quad Core Intel® Xeon® X5450 2x6MB Cache, 3.0GHz 1333MHz FSB - Processeur supplémentaire : Quad Core Intel® Xeon® X5450, 2X6MB Cache, 3.0GHz, 1333MHz FSB - Mémoire : 8GB Memory, 667MHz (8x1GB Dual Ranked FB DIMMs) - Clavier : French (AZERTY) Dell Standard Quietkey USB 	1

		<p>Keyboard Black</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moniteur : Dell 17-inch E170S European Value Flat Panel - Black (TCO99) - Souris : Dell 2 Button USB Optical Mouse - Lecteur optique : 16X DVD+/-RW Drive - Premier disque dur : 750GB, Near-Line SAS, 3.5-inch, 7.2K RPM Hard Drive (Hot Plug) - Second disque dur : 750GB, Near-Line SAS, 3.5-inch, 7.2K RPM Hard Drive (Hot Plug) - Activation du moteur de déchargement du TCP/IP : TCP/IP Offload Engine, 2P - Carte réseau : 2x Broadcom® NetXtreme 5722 Single Port Gigabit Ethernet NIC, PCIe - Carte réseau sans fil + adaptateur - Service d'installation : Power Edge installation - Connectivité Raid : C3 Integrated SAS / SATA, RAID 1 using add in internal PERC or SAS controller, 2 Hard Drives - Carte contrôleur Raid - Alimentation : Deux alimentations redondantes et connectables à chaud - Powercord : European - 220V Spare Power Cord - Lecteur de bande de sauvegarde interne + 2 bandes DAT de sauvegarde + bande de nettoyage - Système d'alimentation sans coupure : APC Smart-UPS 1500i, 980Watt, tower mount - Câbles d'alimentation et câbles réseau <p>Garantie de base : 1 an</p>	
3	Disque de réserve pour PowerEdge 2900 III	750GB, Near-Line SAS, 3.5-inch, 7.2K RPM Hard Drive	4
4	Stockage	<p>Pearl 500 Go Externe Disque Dur pour Adamo 13 Laptop ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de données : 500 Go - Interface : USB 	1
5	Station de travail (Exploitation, développement)	<p>Dell Precision T5500 ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chassis Standard Desktop (Horizontal orientation) - Système d'exploitation : Windows XP Professionnel - Processeur : One Intel® Xeon® Processor W5580 (3.20GHz, 8MB L3, 6.4GT/s, 95W, QC)- Memory runs at 1333MHz - Carte graphique : 512MB PCIe x16 NVIDIA Quadro FX 580 (2Xdp+DVI or DP+2Xdvi or DP+DVI+VGA) Graphics Card - Mémoire : 4GB DDR3 1066MHz ECC –UDIMM (2x1GB + 1x2GB) - Partitionnement : Custom Hard Drive Partition – 60GB Primary/Rest Logical - Disque dur : 500GB (7200 RPM) SATA 3.0Gb/s Hard Drive with NCQ and 16MB DataBurst Cache™ - Périphériques optiques : 16X DVD+/-RW Drive with PowerDVD and Roxio Media Included - Moniteur : Dell 19" UltraSharp Wide Aspect Black 	5

		<p>(TCO03) Flat Panel Monitor (1909W) Euro</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clavier : French (AZERTY) Dell Standard Quietkey USB Keyboard Black - Souris : Dell Black 2 Button USB Optical Mouse - Hauts parleurs intégrés - Precision T5500 Diagnostics and Drivers - Réseau informatique sans fil : wireless : D-Link AirPlus G DWL-G700AP Wireless Access Point (802.11g) – Euro - Adaptateur pour réseau sans fil si nécessaire - Câbles d'alimentation et câbles réseau - Documentation en français - Garantie de 3 ans 	
6	PC de bureau (saisie et édition)	<p>DELL Optiplex 960 ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chassis : Desktop – Format horizontal - Système d'exploitation : Windows XP Professionnel - Processeur : Intel® Core™2 Duo E8600 (3.33GHz, 1333MHz, 6MB) vPro Advanced Management - Mémoire : 2.0GB 800MHz Non-ECC DDR2 Memory (2*1GB) - Partitionnement : Custom Hard Drive Partition – 60GB Primary/Rest Logical - Disque dur : 320GB 3.5inch Serial ATA (7200RPM) Single Hard Drive - Périphériques optiques : 16X DVD +/-RW Drive With Software - Carte graphique : Graphics : nVidia Quadro FX380 256MB DDR3 PCIe X16 – 2 DVI - Moniteur : Dell 19 » UltraSharp Wide Aspect Black (TCO03) Flat Panel Monitor (1909W) Euro - Dell Energy Smart Enable - Support pour le système : OptiPlex 960 Diagnostics and Drivers DVD - Enceintes : AX510 Flat Panel Speaker UK/Euro - Clavier : Enhanced Quietkey USB Spacesaver Black keyboard – French (AZERTY) - Souris : Dell 2 Button USB Optical Mouse - Carte Ethernet 10/100/1000 intégrée (Intel WG82567LM LOM) - Réseau sans fil : Minicarte demi-hauteur Intel WiFi 5300 Link <ul style="list-style-type: none"> Wireless : Dell Internal Wireless PCI/PCIe Card - Adaptateur pour réseau sans fil si nécessaire - Câbles d'alimentation et câbles réseau - Documentation en français - Garantie de 3 ans 	219
7	Borne d'accès	<p>Routeur large bande de type TrueMobile</p> <ul style="list-style-type: none"> - 190 utilisateurs - Documentation 	1
8	Imprimante ligne rapide	<p>TallyGenicum T6218 ou similaire</p>	5

	à 1800 lignes/mn	<p>Tally Line Matrix T6218 – Noir et blanc - Rouleau (40,6 cm) – ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension (H x L x P) 1067 x 813 x 711 mm - Vitesse d'impression : 1 800 lignes par mn - Volume d'impression : 512 000 pages - Résolution graphique : 240 x 288 (H x V) - Interligne : 1.5, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12 (plus espacement variable) - Polices Draft, Data processing, Courier, Gothic, OCR A & B - Consommables : Smart®, cassette, "mains propres" jusqu'à 250 millions de caractères de durée de vie (40 Mio, 60 Mio et 250 Mio) - Type de support : Papier continu - Poids papier : 60 à 210 gr - Papier max 0,025" (0,635 mm) - Taille papier : 63,5 mm-438 mm. Longueur 1-255 lignes - Multi-copies : jusqu'à 6 exemplaires (1+5) - Système à 4 tracteurs et un chemin de papier direct - Connexions et interfaces : 1 x série - RS-232 25 broches ; 1 x parallèle - IEEE 1284 (commutation automatique) - Centronics 36 broches ; Ethernet (Port série + Centronics + Ethernet) - Alimentation électrique auto commutable : 90 - 130/180 - 264V, 57 - 63/47 - 53 Hz - Modèle fermé - Câbles requis (parallèle et série) - Drivers Windows9x/NT4/ME/2000/XP - Garanti 	
9	Ruban pour imprimante ligne rapide	<p>Smart pour TallyGenicum T6218 ou similaire</p> <p>Ruban Smart 250 Mio</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur noire - Capacité d'impression de 250 millions de caractères 	1 000
10	Imprimante laser de bureau	<p>Imprimante HP LaserJet P2030 ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse d'impression noire (normale, A4) : Jusqu'à 30 ppm - Qualité d'impression noire (optimale) : Jusqu'à 600 x 600 ppp (1 200 ppp en sortie effective avec HP FastRes 1200) - Cycle d'utilisation (mensuel, A4) : Jusqu'à 25000 pages - Volume de pages mensuel recommandé : 500 à 2 500 - Nombre maximal de bacs papier : 2 (1 plus bac universel de 50 feuilles) - Gestion du papier standard/en entrée : Bac d'alimentation 250 feuilles, bac universel 50 feuilles - Options d'impression recto verso : Manuelle (prise en charge des pilotes fournie) - Connectivité en standard : Haut débit USB 2.0, parallèle conforme à la norme IEEE 1284 	5

		<ul style="list-style-type: none"> - Connectivité en option : Serveur d'impression sans fil 802.11g HP Jetdirect ew2400, Kit de mise à niveau pour impression sans fil HP, Carte d'imprimante réseau USB HP - Dimensions du produit (L x P x H) : 365 x 368 x 268 mm 	
11	Cartouches d'encre laser	Cartouches de la gamme HP LaserJet CE505 (CE505A) ou similaire	100
12	Onduleur pour PC et écran avec imprimante matricielle	APC BACK-UPS RS 800 VA ou similaire <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de l'alimentation de sortie : 540 Watts / 800 VA - Plage (160 - 300V) de tension réglable d'entrée pour branchement ajustable - Tension nominale de sortie (230 V) réglable - Durée d'alimentation de secours type à demi charge : 17.8 minutes (270 Watts) - Batterie rechargeable - Protection des lignes de données : RJ-11 Modem/Fax/DSL protection (two wire single line), RJ45 10/100 Base-T Ethernet protection - Garantie - Câbles et logiciel livrés 	5
13	Onduleur pour PC et écran seulement	APC Back-UPS CS 650 VA ou similaire <ul style="list-style-type: none"> - Puissance (VA/Watt) : 650/400 - Plage (180 - 260V) de tension réglable d'entrée pour branchement ajustable - Tension nominale de sortie (230 V) réglable - Durée d'alimentation de secours type à demi charge : 14.8 minutes (200 Watts) - Batterie rechargeable - Panneau de configuration : Ecran lumineux avec indicateurs de fonctionnement, mode batterie, batterie à remplacer et surcharge - Alarme audible : Alarme lors du passage en mode batterie ; alarme de niveau minimal batterie distincte ; alarme continue en cas de surcharge - Garantie - Câbles et logiciel livrés 	219
14	Scanner	HP Scanjet 8270 ou similaire <ul style="list-style-type: none"> - Type de scanner : à plat, chargeur automatique - Résolution optique pour la numérisation : jusqu'à 4800 ppp - Capacité du bac d'alimentation automatique : en standard, 50 feuilles - chargeur auto (A4) - Vitesse de numérisation : Jusqu'à 25 ppm/50 ipm - Photo couleur 10 x 15 cm vers Microsoft® Word® : moins de 25 s ; - OCR : moins de 33 s ; photo couleur 10 x 15 cm vers e-mail : moins de 32 s - Formats de fichiers pour la numérisation : Windows : BMP, JPEG, TIFF, TIFF compressé, PNG, PCX, Flashpix (FPX), PDF, PDF accessible, RTF, HTM, TXT 	2

		<ul style="list-style-type: none"> - Connectivité en standard : USB 2.0 haut débit - Systèmes d'exploitation : Microsoft® Windows® XP - Logiciels fournis : Logiciel HP Photosmart pour Macintosh et Windows*, ISIS/TWAIN (Windows uniquement), Adobe Photoshop Elements, OCR I.R.I.S. Readiris Pro, ScanSoft PaperPort (Windows uniquement), Pixel QuickScan demo (Windows uniquement) -Prise en charge Windows 2000 disponible en tant que téléchargement web. 	
15	Antivirus	Symantec™ Protection Suite Small Business Edition - 10 utilisateurs - version française ou similaire	1
16	Logiciel de sauvegarde	Symantec Backup Exec 12.5 for Windows Servers ou similaire	1
17	Migration et restauration	Symantec BE System Recovery 8.5 - Server Edition ou similaire	1
18	Logiciel de bureautique	Microsoft office 2007 (Français)	5
19	Système de gestion de base de données	Microsoft SQL Server 2008 Standard - Ensemble complet - 1 serveur, 10 licences d'accès client - DVD – Win - français	1
20	Outils de développement	Visual Basic 6.0 Professionnel, version complète (Français) ou similaire	1
		Visual Studio 2008 Standard (français), sans abonnement à MSDN ou similaire	1
		ComponentOne Studio Enterprise 2009 v2 ou similaire (Studio for Winforms, ActiveX, WPF, ASP.NET, Silverlight, iPhone, Mobile) (Français)	1
21	Gestion électronique des documents	Adobe acrobat 9 Pro Extended version complète (Français)	1
22	Outil de reporting	Crystal reports 2008 version complète (Français)	1
23	Autres fournitures informatiques	Compact Disque avec boîtier (10 CD / boîte)	150
		Listing PSP 100 3EX (Carton)	1 500
		Listing PSP 100 1EX (carton)	500
		Flash Disque Amovible (4Go)	200
24	Imprimante multifonction	<p>Imprimante multifonction HP LaserJet M1319 ou similaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctions : Impression noir et blanc, copie noir et blanc, télécopie noir et blanc, numérisation noir et blanc et couleur <p><i>Spécifications d'impression</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse d'impression noire (normale, A4) : Jusqu'à 18 ppm - Cycle d'utilisation (mensuel, A4) : Jusqu'à 8000 pages - Technologie d'impression : Laser monochrome - Qualité d'impression noire (optimale) : Jusqu'à 1200 x 1200 ppp <p><i>Spécifications du scanner</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de scanner : Scanner LED, alim. feuille à feuille - Résolution optique pour la numérisation : Jusqu'à 600 ppp - Taille de numérisation scanner à plat (maximale) : 21,6 x 38,1 cm 	17

		<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de numérisation noire (normale) : Jusqu'à 4 ppm <p><i>Spécifications du copieur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse de copie (noir, qualité brouillon, A4) : Jusqu'à 18 cpm (vitesse de copie jusqu'à 14 cpm par l'ADF) - Résolution de la copie (texte noir) : Jusqu'à 600 x 600 ppp - Nombre maximal de copies : Jusqu'à 99 <p><i>Spécifications relatives à la télécopie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse de télécopie : 3 s par page - Pages A4 conservées en mémoire : Jusqu'à 500 - Résolution (noir et blanc, mode optimal) : Jusqu'à 300 x 300 ppp (avec demi-teintes) - Nombre maximum de numéros abrégés : Jusqu'à 120 - Renumérotation automatique : oui - Envoi différé de télécopie : oui <ul style="list-style-type: none"> - Connectivité en standard : USB haut débit (compatible USB 2.0) - Systèmes d'exploitation : Windows XP Pro 	
25	Encre pour imprimante multifonction	Cartouche d'impression noire HP LaserJet Q2612A avec toner Ultraprecise	51

Annexe IV - TABLEAU DES COÛTS

Il est demandé au Prestataire de préparer le Tableau des coûts sous forme d'une enveloppe distincte du reste de la réponse à l'invitation à soumission.

Tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts, comme indiqué dans l'Annexe II, Clause 18.

Les prix doivent être fixés en dollars USD ou toute monnaie convertible

Les entreprises soumissionnaires devront fournir une offre financière selon le format décliné dans les tableaux ci dessous

Référence du dossier : « Réf. : UNISC/ITB/2009/315 « Achat de matériel IT pour le projet Elections – DATACENTER / CEPI »

Soumissionnaire :

Nom du signataire :

Titre du signataire :

Tel :

E-mail :

Tableau des coûts

N°	Items	Descriptif – voir spécifications annexe III	Prix unitaire	Quantité	Prix total
1	Serveur principal	DELL POWEREDGE 2900 III ou similaire		1	
2	Serveur de réplication	DELL POWEREDGE 2900 III ou similaire		1	
3	Disque de réserve pour PowerEdge 2900 III ou similaire	750GB, Near-Line SAS, 3.5-inch, 7.2K RPM Hard Drive		4	
4	Stockage	Pearl 500 Go Externe Disque Dur pour Adamo 13 Laptop ou similaire		1	
5	Station de travail (Exploitation, développement)	Dell Precision T5500 ou similaire		5	
6	PC de bureau (saisie et édition)	DELL Optiplex 960 ou similaire		219	
7	Borne d'accès	Routeur large bande de type TrueMobile		1	
8	Imprimante ligne rapide à 1800 lignes/mn	TallyGenicum T6218 ou similaire		5	
9	Ruban pour imprimante ligne rapide	Smart pour TallyGenicum T6218 ou similaire		1 000	
10	Imprimante laser de bureau	Imprimante HP LaserJet P2030 ou similaire		5	
11	Cartouches d'encre	Cartouches de la gamme HP LaserJet CE505		100	

	laser	(CE505A) ou similaire			
12	Onduleur pour PC et écran avec imprimante matricielle	APC BACK-UPS RS 800 VA ou similaire		5	
13	Onduleur pour PC et écran seulement	APC Back-UPS CS 650 VA ou similaire		219	
14	Scanner	HP Scanjet 8270 ou similaire		2	
15	Antivirus	Symantec™ Protection Suite Small Business Edition - 10 utilisateurs - version française ou similaire		1	
16	Logiciel de sauvegarde	Symantec Backup Exec 12.5 for Windows Servers ou similaire		1	
17	Migration et restauration	Symantec BE System Recovery 8.5 - Server Edition ou similaire		1	
18	Logiciel de bureautique	Microsoft office 2007 (Français)		5	
19	Système de gestion de base de données	Microsoft SQL Server 2008 Standard - Ensemble complet - 1 serveur, 10 licences d'accès client - DVD – Win - français		1	
20	Outils de développement	Visual Basic 6.0 Professionnel, version complète (Français) ou similaire		1	
		Visual Studio 2008 Standard (français), sans abonnement à MSDN ou similaire		1	
		ComponentOne Studio Enterprise 2009 v2 ou similaire		1	
21	Gestion électronique des documents	Adobe acrobat 9 Pro Extended version complète (Français)		1	
22	Outil de reporting	Crystal reports 2008 version complète (Français)		1	
23	Autres fournitures informatiques	Compact Disque avec boitier (10 CD / boite)		150	
		Listing PSP 100 3EX (Carton)		1 500	
		Listing PSP 100 1EX (carton)		500	
		Flash Disque Amovible (4Go)		200	
24	Imprimante multifonction	Imprimante multifonction HP LaserJet M1319 ou similaire		17	
25	Encre pour imprimante multifonction	Cartouche d'impression noire HP LaserJet Q2612A avec toner Ultraprecise		51	

Coût total :

..... HTVA

Délais de livraison :

Jours

Annexe V - FORMULAIRE DE SOUMISSION

Monsieur/Madame

Après examen des Documents d'invitation à soumissionner, dont nous accusons dûment réception par la présente, nous, soussignés, proposons nos services professionnels en qualité de prestataire de services pour **la fourniture de matériel IT pour le projet Elections – DATACENTER / CEPI.**

Pour le montant établi conformément au Tableau des coûts joint à la présente offre et faisant partie intégrante de celle-ci.

En cas d'acceptation de notre offre, nous nous engageons à mettre en œuvre et à assurer la fourniture intégrale de tous les produits spécifiés dans le document d'appel d'offres dans les délais stipulés.

Nous convenons de nous conformer à cette offre pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des offres dans l'invitation à la soumission, et cette proposition continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment préalablement à l'expiration de cette période. Il est entendu que vous n'avez aucune obligation d'accepter quelque offre que vous recevez.

Fait le (jour/mois) de l'année

Signature

(En qualité de)

Dûment autorisé (é) à signer la Proposition pour et au nom de

SOCIETE	
Nom et adresse: _____	
Telephone:	
Email:	
Website:	
Signature:	